

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2025**

Présents : Mesdames Marie-Caroline BLANCHOT ; Élodie FLEURY ; Catherine GUYARD ; Marine PINON ; Martine STEIN ; Messieurs ; Florian BIZARD ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Jean BEYRAND (pouvoir à Monsieur Florian BIZARD), Monsieur Jérôme FAVIER.

Secrétaire de séance : Madame Catherine GUYARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2025 ;
- Délibération portant subvention à l'association À chacun son chemin ;
- Délibération portant renouvellement du bail des prés-marais ;
- Délibération portant plan de subventions pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19h30

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération portant subvention à l'association À chacun son chemin

La délibération portant n°2025-03 portait une subvention à l'association A chacun son chemin, à hauteur de 50,00 €. Toutefois, l'association ayant décidé de refaire 3 chemins de randonnées sur le territoire de la commune en 2025, il est proposé d'augmenter la subvention à hauteur de 50,00 € pour chaque chemin ouvert ou nettoyé, pour couvrir les frais d'entretien et la mise en place de la signalétique pour les randonneurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le principe d'augmenter la subvention pour cette année.

Délibération portant renouvellement du bail des prés-marais

Les baux des pré-marais arrivant à échéance, il convient de proposer aux agriculteurs-locataires un nouveau bail.

Le Conseil Municipal statue qu'il faut faire un courrier aux agriculteurs concernés pour leur proposer un renouvellement. Le taux à l'hectare est fixé à 78,00 €.

En raison des travaux qui ont été réalisés au marais, deux parcelles ont été impactées par une perte de surface. Ces deux parcelles bénéficient donc d'un réajustement qui sera pris en compte lors du loyer à terme échu de mai 2026.

Il est convenu dans le bail qu'un nouvel arpentage des parcelles serait réalisé en fin de travaux sur le marais, pour une meilleure prise en compte de la réalité du terrain.

Délibération portant approbation plan de subventions pour les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie

Le Conseil Municipal valide la proposition de plan de subvention pour la réalisation des travaux au rez-de-chaussée de la mairie tel que :

DETR	40%
Village de l'Yonne	40%
Reste à charge	20%

sur la partie des travaux subventionnable (hors Agence Postale Communale).

Le Conseil Municipal approuve également le principe de prendre un prêt en complément, afin de soulager le budget.

Questions diverses

- Un groupe scout a demandé l'accès aux sanitaires du stade de foot durant l'été, pour une soirée, dans le cadre d'un camp itinérant jusqu'à Vézelay.
- L'armoire réfrigérée de la salle des fêtes est à changer.
- Une contre-visite du pont de la Boisselaude aura lieu courant mai.
- Les cloches de l'église ne sonnent plus. Il est prévu de prendre attache avec le réparateur pour vérification du système et réparation.
- Un problème d'éclairage persiste au camping, place de la mairie et rue de l'Église.

La séance est levée à 21h15.

Prochain conseil : mercredi 25 juin 2025 à 19h30.

*La secrétaire de séance
Catherine GUYARD*



*Le Maire
Jean-Marc LÉGER*

